

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD283

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Blairy, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon,
Mme Alexandra Masson, M. Meurin, Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 14, substituer les deux occurrences des mots :

« régionales mentionnées au 4° »

par les mots :

« mentionnées au 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à entrer en cohérence avec les amendements précédents et à donner le pouvoir unique aux maires de définir les zones d'implantation d'infrastructures de productions d'énergies renouvelables.

Amendement rédactionnel.